

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

à la simple question Jacques-André Haury - Qui offre de nouvelles chaises à la cathédrale ?

Rappel

En décembre dernier, le Grand Conseil a retranché du budget 2013 un montant de 150'000 francs destiné au renouvellement des chaises de la cathédrale. On est surpris d'apprendre que le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a néanmoins adjugé ces chaises à une entreprise, en date du 23.7.2013, pour plus de 350'000 francs.

On s'étonne de voir avec quelle légèreté l'administration traite un vote du Grand Conseil, qui allait au-delà d'une question financière puisqu'il s'agissait d'une part de conserver un matériau renouvelable (bois et paille) et, d'autre part, de fournir un travail d'entretien à des ateliers de handicapés.

Où le SIPAL a-t-il trouvé l'argent nécessaire à cet achat ?

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler le chemin suivi dans le cadre du projet de renouvellement des chaises de la cathédrale, en précisant qu'il n'a pas été procédé à l'achat en 2013.

C'est en 2010 que s'est déroulé un colloque consacré à la problématique des chaises et réunissant les représentants de tous les utilisateurs de la cathédrale (EERV, paroisse, Société des concerts, associations, SIPAL, SERAC, SeCRI, Ville de Lausanne), ainsi que les experts liés au site (architectes, conservateur cantonal, archéologues, historiens).

A sa suite, une collaboration s'est mise en place avec l'ECAL. Ainsi, un projet de nouvelle chaise a été choisi comme thème de fin d'études pour une classe de troisième année en design industriel. A ce stade, il s'agissait d'une étude académique, dont il a résulté 25 projets de chaises, projets en trois dimensions qui ont fait l'objet d'une exposition au sein même de la cathédrale, en octobre 2011.

L'un de ces projets est apparu suffisamment convaincant pour que la Commission d'utilisation de la cathédrale propose de continuer la démarche avec cette base de travail. Interpellés en décembre 2011, tous les utilisateurs de la cathédrale ont donné par écrit leur aval sur le modèle de chaise en question. A partir de là, mandat a été donné à la Commission technique de la cathédrale afin de finaliser le modèle de chaise et d'organiser la mise au concours, en bonne et due forme, de sa fabrication. Ces dernières opérations se sont faites sous l'égide du SIPAL, compte tenu des compétences techniques et professionnelles de ce service.

Dans ces circonstances, la procédure d'appel d'offres s'est déroulée en automne 2012 et a pris échéance le 7 décembre 2012.

Le 18 décembre 2012, le Grand Conseil décidait d'amender le budget 2013 en diminuant

de 150'000 francs le montant destiné à l'entretien de la cathédrale, respectivement au renouvellement des chaises.

De manière immédiate, le SIPAL a suspendu la procédure d'appel d'offres. Le Conseil d'Etat renonçant ensuite à prévoir un nouveau financement, le SIPAL a décidé en juillet 2013 de clore définitivement la procédure de marché public par le biais d'une adjudication. Ce faisant, le SIPAL a préservé les droits de l'Etat dans le cas où le Conseil d'Etat déciderait de relancer le projet. Cette adjudication, comme toute autre adjudication, n'a cependant aucune valeur contractuelle, celle-ci étant précisément soumise à la condition de l'obtention de son financement.

Sur cette base, le Conseil d'Etat peut assurer au Grand Conseil qu'il n'a jamais été question pour son administration de ne pas respecter le vote intervenu en décembre 2012. Ainsi, et pour répondre à la question précisément posée, le SIPAL n'a pas trouvé l'argent nécessaire à la commande des nouvelles chaises à la cathédrale. Il n'a jamais eu l'intention d'agir en ce sens en dehors de la procédure parlementaire. Et il a toujours voulu respecter le vote du législateur, y compris dans sa volonté de préserver le travail d'un atelier de handicapés, représentant la réfection d'une chaise par mois au maximum, pour 150 francs pièce.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 novembre 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean